



**European Security and Defence Assembly
Assembly of Western European Union**

**Allocution du Président de l'Assemblée à l'occasion de la « Rencontre
Eurodéfense des jeunes Européens »**

Paris, le 13 juillet 2010

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans cette enceinte, qui est le siège de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense. Cette rencontre a lieu à une période passionnante pour la défense européenne. Le Traité de Lisbonne est porteur de nombreuses promesses, mais il ne nous donne pas une « Europe de la défense ». La réintégration complète de la France dans l'OTAN arrive au moment où l'Alliance met en question son aptitude à monter une opération expéditionnaire hors zone, en Afghanistan, et sa propre vocation, représentée par son « concept stratégique », vingt ans après la fin de la guerre froide.

Enfin, toutes les nations sont confrontées à une crise économique qui met en cause le luxe des technologies militaires « dernier cri » et les dépenses de défense dans un monde plein de menaces nouvelles et différentes.

(L'orateur poursuit en anglais – Traduction)

Je voudrais commencer par examiner l'évolution politique de la PESC/PSDC de l'UE qui, vous le savez, est au cœur des préoccupations de notre Assemblée. Le Traité de Lisbonne est ambitieux dans ses objectifs, et l'Europe, face à de nouvelles puissances économiques émergentes qui vont bouleverser les rapports de force existant dans le monde, n'a guère le choix.

Lors de sa session plénière de juin dernier, l'Assemblée a adopté un rapport qui encourage les Etats membres de l'UE à persévérer dans le développement de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et en particulier de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), en dépit d'un contexte politique et financier difficile. Les écueils rencontrés au départ dans l'application du Traité de Lisbonne ne doivent pas décourager les Etats membres dans leurs efforts pour faire fonctionner l'UE plus efficacement, plus activement et avec plus de cohérence.

Bien que la PSDC relève d'un des domaines les plus dynamiques et les plus innovants de l'UE, elle est parvenue à un stade de développement où la stagnation la guette à moins que des mesures courageuses ne soient prises. L'UE joue certes un rôle dans la politique internationale, mais elle est loin d'être un acteur stratégique.

Avec l'application du Traité de Lisbonne, l'UE est entrée dans une nouvelle phase cruciale et malheureusement assez décevante dans ses débuts. Des éléments clés de ce nouvel environnement structurel, destiné à renforcer la politique étrangère, de sécurité et de défense, soit font encore défaut (Service européen pour l'action extérieure – j'y reviendrai), soit ont du mal à trouver leurs marques (Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission, Président du Conseil européen), ou peinent déjà (coopération structurée permanente).

D'autres éléments structurels porteurs ont été mis en place, mais n'ont pas encore été utilisés (les groupements tactiques), ou ont épuisé leurs possibilités (dispositif de Berlin plus), ou sont loin d'avoir pleinement développé leur potentiel (Agence européenne de défense).

Où en sommes-nous vraiment en matière de politique étrangère européenne commune ? Après d'interminables négociations et de longues discussions, les ministres des affaires étrangères sont arrivés, fin avril, à un accord sur les principaux objectifs du futur Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Ce service diplomatique européen ne sera pas intégré dans la Commission, une décision appuyée, je pense, par les gouvernements et les parlements nationaux, mais vivement contestée par le Parlement européen, comme d'ailleurs d'autres dispositions à ce sujet.

La Haute Représentante de l'UE, Catherine ASHTON, est désormais parvenue à un accord politique avec le Parlement européen, qui porte notamment sur les structures initiales du SEAE, lequel devra être opérationnel au 1^{er} décembre 2010.

Néanmoins, l'existence d'une Haute Représentante dirigeant un service diplomatique européen de six à huit mille fonctionnaires ne signifie nullement que l'UE soit dotée d'une politique étrangère commune. Nous savons que ce processus sera long et n'avancera qu'au coup par coup.

Il y a eu des succès, comme la déclaration de l'UE du 8 décembre 2009 sur le processus de paix au Moyen-Orient, et des échecs comme le vote sur le rapport Goldstone à la Commission des droits de l'homme des Nations unies concernant les violations des droits de l'homme dans la bande de Gaza pendant la guerre de 2008-2009, où les huit Etats membres de l'UE siégeant dans cette commission se sont exprimés dans la cacophonie.

Il faudra accepter la lenteur de ce processus, mais les gouvernements de nos pays respectifs doivent aussi être à la hauteur des ambitions qu'ils ont affichées dans le Traité de Lisbonne et vantées comme un bond en avant vers l'unification de l'Europe.

Les Etats membres doivent adapter leur comportement à l'aune de ces ambitions.

Les chefs d'Etat et de gouvernement devront songer sérieusement à coordonner leurs positions, à s'informer de leurs approches respectives et à les discuter dans le cadre de l'Union.

Bien entendu, les réunions bilatérales se poursuivront comme d'habitude en politique étrangère, mais les institutions de l'UE devront être tenues informées et ne pas les découvrir dans les médias.

A cet égard, le fait que le Conseil européen soit désormais doté d'une présidence stable en la personne de Herman Van ROMPUY est un pas dans la bonne direction.

Le Conseil européen se réunit maintenant pratiquement tous les mois et saisit l'occasion de parler librement de tous sujets. Tous les chefs d'Etat et de gouvernement sont désormais impliqués directement et en permanence dans les affaires européennes. C'est un début timide, mais prometteur.

Je m'arrêterai là en ce qui concerne la politique étrangère commune. Je voudrais souligner que le Traité de Lisbonne ne définit pas de politique de défense commune ; il n'existe pas de politique de défense territoriale ou stratégique dans le sens classique du terme, c'est-à-dire comportant une clause d'assistance mutuelle contraignante.

Le Traité de Lisbonne stipule que la PSDC « inclut la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union, qui « conduira à une défense commune, dès lors que le Conseil européen, statuant à l'unanimité, en aura décidé ainsi ». En fait, en ce qui concerne la défense commune, l'article 42 du Traité sur l'Union européenne se réfère spécifiquement à l'OTAN. C'est une des raisons pour lesquelles je pense qu'il faut œuvrer encore plus à l'amélioration

des relations entre l'UE et l'OTAN d'une part, l'UE et les Etats-Unis d'autre part.

A mon grand regret, la question primordiale des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des ambitions européennes n'a guère progressé. Si les ambitions de l'UE en ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité sont plus affirmées, les budgets de défense nationaux, pourvoyeurs majeurs de crédits, de personnels et d'équipements pour les opérations de PSDC, diminuent d'année en année.

La crise économique et financière, qui a de lourdes conséquences pour les budgets nationaux, n'augure rien de bon pour les forces armées des Etats membres de l'UE.

Seuls quelques Etats membres consacrent plus de 2 % de leur PIB à la défense.

Les dépenses de défense en matière d'équipements font l'objet d'importantes réductions en cette année 2010 : moins 3 % en France, moins 5 % au Royaume-Uni et moins 7 % en Italie et en Espagne, mais celles-ci seront encore plus drastiques en 2011.

Le ministère de la défense britannique a été chargé de réduire les dépenses pour 2011 de 10 à 20 %.

La France a annoncé une réduction de son budget de défense de 3,5 milliards d'euros ces trois prochaines années. Son budget de défense pour 2011 s'élèvera à 30,1 milliards d'euros, comme en 2010.

L'Italie réduit son budget de 10 % et la situation n'est pas meilleure dans les autres pays membres de l'UE.

Par conséquent, il n'y aura pas de défense européenne dans les dix années à venir. La politique européenne de sécurité sera réduite au « soft power » ; il y aura des renationalisations ; sur le plan technologique, il n'y aura pas d'avancée et la structure actuelle des forces sera mise en question.

Mais en attendant, les Etats-Unis continuent de consacrer plus de 4 % de leur PIB à la défense, la Russie plus de 5 % et certains pays asiatiques davantage encore.

Pour l'Europe, le concept de défense est synonyme de capacité à réaliser ses ambitions stratégiques, y compris être capable de projeter sa puissance sur les théâtres d'opérations éloignés, où son avenir économique est en jeu.

Si nous voulons sérieusement élaborer une défense européenne, nous devons commencer par continuer à améliorer notre coopération mutuelle.

Une coopération européenne plus étroite en matière de défense peut nous permettre de réduire les coûts à une époque où les moyens sont limités, notamment par la mise en commun de certaines capacités militaires.

Nous aurions tout lieu de nous inquiéter si nous contribuions davantage et ne retirions pas grand-chose de la mutualisation de nos capacités, mais pour éviter que cela se produise, certains Etats auraient une possibilité : la spécialisation. Certes, ce ne serait pas facile, mais nous ne devons pas craindre d'examiner la question en profondeur.

La coopération dans le cadre de l'Agence européenne de défense fait partie de la solution.

Dans un rapport présenté par la Commission technique et aérospatiale de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense, celle-ci salue le rôle croissant joué par l'Agence européenne de défense afin de définir une politique européenne pour les programmes de recherche et développement en matière de défense et de technologie, mais elle condamne à juste titre le fait qu'avec un budget de 31 millions d'euros, l'Agence a des moyens financiers plus faibles que le plus démuné des Etats membres.

La transformation des forces armées afin de les adapter à différentes opérations est un processus de longue haleine, et plusieurs lacunes restent à combler. Si les Etats membres veulent vraiment donner un contenu à la PSDC, ils devront fournir les moyens nécessaires.

Dans l'environnement actuel, le « soft power » ne suffit pas pour façonner le monde qui nous entoure à notre avantage. Je ne plaide pas en faveur d'un « hard power », mais nous aurons assurément besoin d'accroître nos capacités militaires et nous devons être prêts à nous en servir au besoin.

La situation géopolitique actuelle est loin d'être rassurante : non seulement le monde ressent toujours les ondes de choc d'une très grave crise financière, mais la guerre se poursuit en Afghanistan et les tensions sont de plus en plus vives dans un certain nombre de régions : le Moyen-Orient, de grandes parties de l'Afrique et le voisinage oriental de l'UE.

Il est essentiel, dans cet environnement fragile, que la PSDC s'inscrive dans la durée. Ce qui dépendra d'une analyse politique commune des défis et menaces que devront affronter les Etats membres de l'UE, de leur capacité à identifier leurs intérêts communs essentiels et de la question de savoir s'ils veulent utiliser la PSDC pour répondre à ces défis et menaces. L'UE doit maintenant s'activer à combler le fossé entre le discours sur la PSDC et sa mise en oeuvre véritable.

Les Etats membres doivent apprendre à coopérer plus efficacement au sein de l'UE en dépassant les clivages culturels et politiques et améliorer leur coordination afin de pouvoir formuler ensemble de véritables réponses stratégiques pour répondre aux problèmes politiques complexes.

A long terme, l'UE n'a pas d'autre choix que de devenir un acteur engagé et autonome, déterminé à promouvoir la stabilité dans le monde et à protéger la sécurité de ses membres.

Pour que cela devienne réalité, l'UE devra travailler avec acharnement pour développer sa propre identité stratégique. Elle devra notamment commencer à prendre en compte la sécurité du continent eurasiatique du point de vue de ses intérêts propres (et non pas par rapport aux intérêts américains).

Si l'UE reste faible et divisée, elle influera peu sur l'élaboration d'un nouveau système mondial dans lequel non seulement les Etats-Unis, mais aussi la Russie, et qui plus est des pays tels que la Chine et l'Inde, jouent d'ores et déjà un rôle clé.

Pour terminer, il est urgent que l'UE reconnaisse que, face à la montée de l'euroscepticisme et de l'indifférence, voire de l'hostilité de l'opinion publique à son égard, les gouvernements nationaux n'ont guère de marge de manœuvre pour renforcer le rôle des institutions de l'UE et approfondir la coopération au niveau de l'Union.

Les gouvernements ont besoin du soutien des parlements nationaux, dont les membres ont pour mission d'informer l'opinion publique sur les initiatives prises par l'UE pour faire avancer la politique étrangère, de sécurité et de défense. C'est pourquoi la participation des parlementaires nationaux au débat sur la PESC au niveau interparlementaire est indispensable pour la poursuite du développement de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Europe.

Pour conclure, je voudrais revenir à une question qui nous est proche. Comme vous savez, le 31 mars 2010, les Etats membres de l'UEO ont annoncé officiellement leur décision collective de mettre fin au Traité de Bruxelles modifié et, par conséquent, de fermer l'Organisation, dans sa configuration actuelle, d'ici la fin juin 2011.

Le traité fondateur de l'UEO constitue la base juridique de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense, qui sera donc dissoute. Les gouvernements ont souligné néanmoins que « compte tenu du caractère spécifique de la PSDC », ils encourageront « le renforcement éventuel du dialogue

interparlementaire dans ce domaine, y compris avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE et tous les autres Etats intéressés ».

Ils ont suggéré également que le Protocole n°1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, annexé au Traité de Lisbonne, fournisse une base à ce dialogue.

J'estime que dans les discussions qui vont avoir lieu au cours des prochains mois sur la forme à donner à ce « renforcement du dialogue interparlementaire », il importe d'agir pour éviter un affaiblissement des pouvoirs de contrôle des parlements nationaux sur la PSDC. Il faut travailler d'urgence à la mise en œuvre du Protocole n°1 et s'assurer que les parlements nationaux sont toujours les piliers et les principaux responsables et animateurs des activités mentionnées dans ce Protocole, si l'on veut assurer le contrôle interparlementaire le plus efficace possible au service du renforcement de la PESC, qui est une politique intergouvernementale essentielle pour l'avenir de l'Europe.

Le Comité des présidents a créé, le mois dernier, une sous-commission de l'Assemblée placée sous ma présidence, qui a préparé un document qui sera présenté à la présidence belge de l'UEO/UE. Ce document prévoit une conférence interparlementaire permanente sur la PESC/PSDC basée sur le Protocole N° 1 du Traité de Lisbonne, qui serait constituée par les parlements nationaux et le Parlement européen. Elle permettrait aux parlements nationaux d'exercer leurs droits autonomes de contrôle constitutionnel au niveau européen.

Je pense qu'il est important que toutes les parties intéressées – les parlements nationaux et le Conseil de l'UE en particulier – aient une idée claire de l'avenir d'ici la fin de l'année. La nouvelle structure pourrait être officiellement entérinée lors de la Conférence des présidents de parlement de l'UE en avril prochain et la passation formelle du témoin pourrait avoir lieu en mai lors de notre session plénière finale.